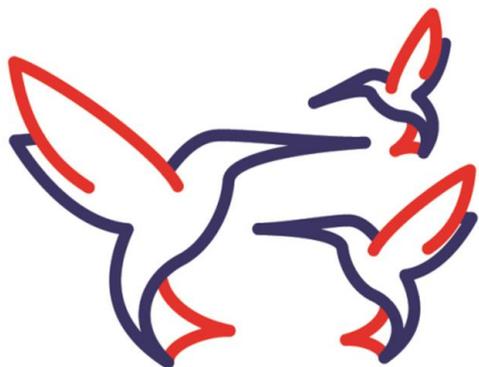


La plateforme COLIBRIS permet de simplifier vos démarches de recours dans le cadre du mouvement intra-académique



Rendez-vous sur le lien suivant pour remplir le formulaire de recours dans le cadre du mouvement intra-académique ([COLIBRIS - personnels du second degré](https://portail.recours-mvt2.orion.education.fr/page-publique-usager-dgrh/))

<https://portail.recours-mvt2.orion.education.fr/page-publique-usager-dgrh/>

Pour vous accompagner dans votre démarche de recours suite à la notification de l'affectation obtenue à l'issue du mouvement intra-académique, un guide utilisateur est mis à votre disposition.



Pour toute question, n'hésitez pas à entrer en contact avec votre service de gestion par les canaux habituels